

La Friche en cloque et ses voisins (suite) : Le débat est engagé avec le FSIH et la SEMAVIP

Grâce à la transparence des **32 signataires de l'appel du 10 septembre 2014 à la SEMAVIP**, aux élus, aux autorités de la ZUS et de la ZSP, aux équipes de développement local et au FSIH, qui ont adressé une copie de leur texte aux animateurs de la Friche en cloque, l'ensemble des intervenants a reçu un « droit de réponse » de ces animateurs le lendemain 11 septembre 2014.

Le « droit de réponse » s'entendant des suites d'une mise en cause dans la presse, et aucun organe de presse ou blog de quartier n'ayant à ce jour reçu un quelconque droit de réponse, le document que la Friche en cloque a fait circuler sera considéré comme une tribune, une tribune au demeurant offerte par **les 32 signataires à l'origine de la demande de cessation de troubles**.

L'initiative des riverains a ainsi permis que le débat sur les nuisances de la Friche en cloque soit engagé. Grâce à cette initiative, **la Friche en cloque a pu elle-même poser les limites de la suite des opérations, pour les violer immédiatement après**.

- **Une nouvelle soirée techno à ciel ouvert le 13/9**

De même, en effet, que la Friche en cloque avait annoncé par écrit, le 4 septembre 2014, avoir « *décidé de prendre quelques mesures pour déranger le moins possible le voisinage : finir plus tôt, son moins fort, etc.* » et **au contraire** organisé, deux jours plus tard, la techno soirée du 6 septembre objet des débordements signalés, de même elle a organisé le 13 septembre, dans les quarante huit heures suivant le "droit de réponse" meurtri de ses animateurs, **une nouvelle soirée techno au mépris de l'engagement réitéré en vue de « limiter les nuisances sonores »**.

« *Nous sommes blessés par (l'appel des riverains) qui présente notre projet sous un visage très noir et ne respecte pas notre engagement positif pour le quartier* », indiquent les animateurs de la Friche en cloque dans leur courrier du 11 septembre, tout en ajoutant « *comprendre* » les préoccupations voisines et se dire « *ouverts pour orienter notre programmation afin de limiter les nuisances sonores* ».

Or, le 13 au soir, une membre du FSIH a pu témoigner du contraire dans un mail adressé à ses collègues et communiqué en copie aux 32 signataires de l'appel à la SEMAVIP : « *Effectivement, la nuisance sonore est intenable* ».

- **Crédibilité du FSIH et détournement ?**

« *Il est difficile d'admettre, pour ces riverains, que le FSIH ait cautionné un tel projet qui, au lieu de réunir les gens du quartier, se révèle être insupportable pour une partie de ses habitants* », écrit Fatima HASSOUNE le 13 septembre 2014 au plus fort de ce que les animateurs appellent par antiphrase un « apéro musical », suivi ce soir-là de la projection d'un film de John Waters, film en l'occurrence aussi culte pour plusieurs cinéphiles qu'inadapté à une diffusion bruyante pour tout public ([lien](#)).

L'objet premier du projet aurait été « *complètement détourné* », ajoute Fatima HASSOUNE, habitante bien connue du quartier, jeune mère de famille engagée dans l'action sociale, **peu suspecte de se voir enfermée** dans un quelconque « *conservatisme dérangeant qui présente les jeunes comme une population illégitime* », pour reprendre la communication outrancière et littéralement renversante de la Friche en cloque, encore moins confinée dans la « *morosité ambiante* » que ses animateurs dénoncent dans le quartier (qu'ils viendraient ainsi égayer).

En matière de détournements éventuels à prévenir, il faut ajouter :

1) La tentative des animateurs de la Friche en cloque de **discréditer leurs voisins non seulement dans la terminologie sociologique employée à leur rencontre** mais aussi **dans les faits** :

- en présentant d'entrée de cause l'appel de 32 personnes comme émanant d'une seule ;
- en focalisant leur rancœur sur l'association Cavé Goutte d'Or quand moins d'un tiers des signataires de l'appel du 10 septembre 2014 à la SEMAVIP sont membres de cette association (dont les auteurs du "droit de réponse" ne manquent d'ailleurs pas de souligner qu'elle a soutenu à deux reprises leurs événements cinématographiques) ;
- en omettant sciemment que plusieurs signataires sont en revanche des visiteurs réguliers ou des usagers quotidiens du jardin de la Goutte verte, où a été mise la touche finale au texte de ces voisins avec lesquels la Friche en cloque assure entretenir « *de très bonnes relations* » ;
- en faisant état d'une « *plainte* » (voire de « *plaintes* » au pluriel dans le titre de son mail du 11 septembre) alors que, au contraire, **les 32 signataires de l'appel ont scrupuleusement écrit** : « *Les riverains n'entendent pas porter plainte contre leurs voisins (le fussent-ils incidemment et à titre précaire), ...* ».

2) La tentative de la SEMAVIP de disqualifier la demande des signataires en évoquant « *une pétition demandant la cessation de l'activité de l'Association GFR* », alors que les signataires **n'ont bien sûr demandé que la cessation du trouble** provoqué par GFR-Le collectif, locataire précaire en titre de la Friche en cloque. Pour le reste, la réponse de la SEMAVIP s'inscrit dans le contexte de la politique de la ville dont elle emprunte les "éléments de langage" bien connus : « *L'animation de cette friche a répondu à une demande d'accompagnement de projets d'habitants vecteurs de lien social* », écrit Marie-Anne BELIN, directrice générale de la SEMAVIP dans un courrier du 15 septembre.

- **Et maintenant ?**

« *Que pouvons-nous faire, où pouvons-nous intervenir, afin de ramener de la sérénité autour de ce projet pour qu'il puisse se dérouler sans pour autant poser de problème ?* », demande Fatima Hassoune à ses collègues du FSIH et aux équipes de développement local.

Dès lors que les signataires se sont gardés jusqu'ici de porter une plainte formelle (on n'a entendu parler que d'appels au 17 et de mains courantes), il faut observer que **les destinataires de leur appel du 10 septembre sont les autorités responsables des friches et de ce qui s'y passe**, en capacité d'intervenir en amont comme en aval pour que pareil détournement et débordement ne se produisent pas (idéalement) et ne se reproduisent pas (impérativement).

Les destinataires ne sont pas, a priori, les animateurs de la Friche en cloque, qui - une fois posé leur droit de faire valoir (dans la vérité si possible) leur version des faits - tentent de s'ingérer dans un débat qui les dépasse, comme en témoigne **la représentation très étriquée qu'ils se**

font d'un quartier à la prétendue « morosité ambiante », en réalité beaucoup plus riche de ses habitants qu'ils ne le pensent.

Parmi les billets postés sur les réseaux sociaux (totalisant à ce jour un potentiel de lecteurs de 6495 abonnés tweeters ou amis facebook), on peut lire : « sympa le mur de cagettes pour isoler les hipsters (cheapsters ?) du prolétariat de la rue Stephenson » ... « (...) les nouveaux lieux créés dans le 18^e s'accaparent le territoire et en excluent les autochtones, c'est de la colonisation violente » ... « soirée branchouille chez les pauvres : ce qui dérange, c'est que tout cela n'est aucunement dédié aux jeunes d'ici alors que d'autres activités "de friche" incluent des gens du quartier, y compris parmi les plus défavorisés » ... « si je comprends bien c'est grâce à (la Friche en cloque) que le quartier va évoluer, car ils auraient découvert un manque, une forte demande ! » ... « de la gentrification de la Goutte d'Or : la folie, c'est de faire tout le temps la même chose et de s'attendre à un résultat différent » ... « pas très représentatif du quartier, le public ! » ...

Le seul vraiment cruel (pour la Friche en cloque) vient de ses propres rangs, via un courageux anonyme qui a déposé un commentaire non diffusé sur un blog de quartier. **Tout en ironie convenue**, il dit beaucoup de la Friche en cloque (et peut-être de COCOON qui y est cité, les deux collectifs anti-morosité ambiante signant d'ailleurs de concert, si l'on peut dire, leur mail du 11 septembre 2014) : « *Merci de rétablir la vérité sur cette bande d'affreux délinquants post modernes qui passent leurs week-end à trimer bénévolement pour offrir au voisinage des séances de ciné gratuit! Quelle honte! Quel outrage! Avec leur musique de jeunes, "techno électro" dans cette calme et paisible rue Stephenson. Ils osent ramener des étrangers dans le quartier, on n'est plus chez nous! Le complot franc maçon! les illuminati! les cocons géants qui mangent nos petits!* ».

- **Propositions**

Ce qu'on peut faire d'ici la fin septembre, date indiquée par la Friche en cloque comme fin de son bail d'occupation précaire ?

- À titre d'exemples :

- 1) Ne pas prolonger le bail : les animateurs annonçaient une fin au 27 septembre et « peut-être » une animation pour la nuit blanche ; la SEMAVIP évoque une fin de bail au 30 octobre : une prolongation dans les conditions actuelle ne saurait être, les associations COCOON et GFR-Le collectif ayant déjà [deux manifestations inscrites au programme "off" du 4 octobre 2014](#) ;
- 2) Limiter l'horaire des deux dernières séances de 19 heures à 23 heures : un « apéro » s'entend à partir de 19 heures (et non de 15 ou 16 heures, comme c'est actuellement le cas avec les essais techno des DJ) ; un film peut être projeté à cette saison à partir de 20 h 45 ;
- 3) Ne pas entraver l'apéro par le musical, le ton par le son : le piano bar du 34 rue Léon a été fermé administrativement pendant neuf jours pour moins que la techno de [Cheapsters](#) (le 6/9) et de [Gumbo Disco](#) (le 13/9) ;
- 4) Souhaiter que la SEMAVIP et la Mairie prennent la mesure du problème, comme a entrepris de le faire le FSIH ;
- 5) Créer un comité festif d'accompagnement de la fête, formé de délégués du FSIH, de la SEMAVIP, des équipes de développement local qui, de 19 heures à 23 heures les 20 et 27 septembre prochains, passeraient un moment agréable dans un voisinage sympathique fait d'une centaine de foyers ouverts sur la friche, comme en témoigne les photos illustrant les fenêtres sur lesquelles donne la Friche en cloque.